



Pic Saint Loup
Communauté de communes

Alphonse CACCIAGUERRA
Vice-Président
Maire de Saint-Clément-de-Rivière (34980)

à *Monsieur Alain POULET*
Président de la Communauté de Communes
du Pic Saint Loup
Maison de la Charte
34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Recommandé + A.R.

Le 3 décembre 2007

Monsieur le Président,

Vous avez cru bon de retirer le dossier « Gymnase » dans l'édification du budget 2008 de notre Communauté de Communes : c'est en effet le grand absent du Débat d'Orientation Budgétaire que vous avez fait tenir en séance publique de l'Assemblée Communautaire le mercredi 28 novembre 2007.

En conséquence, je souhaite vous confirmer mon étonnement et ma très vive déception.

En effet, si le projet de budget associé au D. O. B. prend bien en compte la construction du nouveau terrain de rugby, il fait l'impasse sur l'édification du gymnase prévu pour le Lycée Pic Saint Loup-Jean-Jaurès. Vous connaissez pourtant l'antériorité d'un tel dossier :

-- En 2001, tandis que le Lycée était en construction, j'avais sollicité M. le Maire des Matelles afin de pouvoir positionner le gymnase sur sa commune à proximité immédiate de l'établissement. Ceci pour des raisons de cohérence fonctionnelle d'une part, et par souci d'harmonie intercommunale d'aménagement d'autre part (voir photo aérienne ci-jointe montrant la zone défrichée à l'époque par la Région pour l'implantation du gymnase).

-- En 2004, le changement de majorité politique régionale interrompit le dossier en cours, dans la mesure où le nouveau Conseil Régional, dans sa délibération du 28 juillet 2004 (copie ci-jointe) modifiait les règles en exigeant que les collectivités concernées par les lycées s'engagent à construire elles-mêmes des équipements sportifs connexes. (Décision confirmée le 22 octobre 2004 en séance du Conseil d'Administration de notre lycée par le vice-président délégué du conseil régional).

En tant que membre du Conseil d'Administration du Lycée et à la demande des Parents d'élèves, je vous avais aussitôt alerté afin que nous trouvions une solution pour la construction du gymnase. (Cf. entre autres mon courrier du 22 sept. 2004 dont copie ci-jointe).

-- Ensuite de quoi nous avons décidé en Bureau Communautaire d'entamer des pourparlers avec le Conseil Régional afin d'évaluer les espérances de subvention correspondantes. Ce fut notre collègue Maire de Murles (responsable de la commission communautaire " sports; culture; jeunesse...») qui voulut bien s'en charger.

Le résultat s'avéra positif puisque, à l'issue de sa mission, notre Collègue évoqua la possibilité d'une subvention de 50 % de la part de la Région, sans plafond. (Cf. P.V. de la réunion du 12 Juin 2006 à la Communauté de Communes -C.C. ci-jointe).

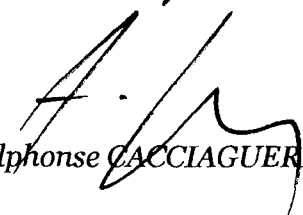
C'est précisément ce qui avait à l'époque motivé notre communauté pour prendre en compte la construction du gymnase, et bon nombre d'entre nous étaient persuadés que le dossier "était sur les rails" (ce que M. le maire de Matelles et moi-même avons confirmé en toute bonne foi aux parents d'élèves et aux enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement).

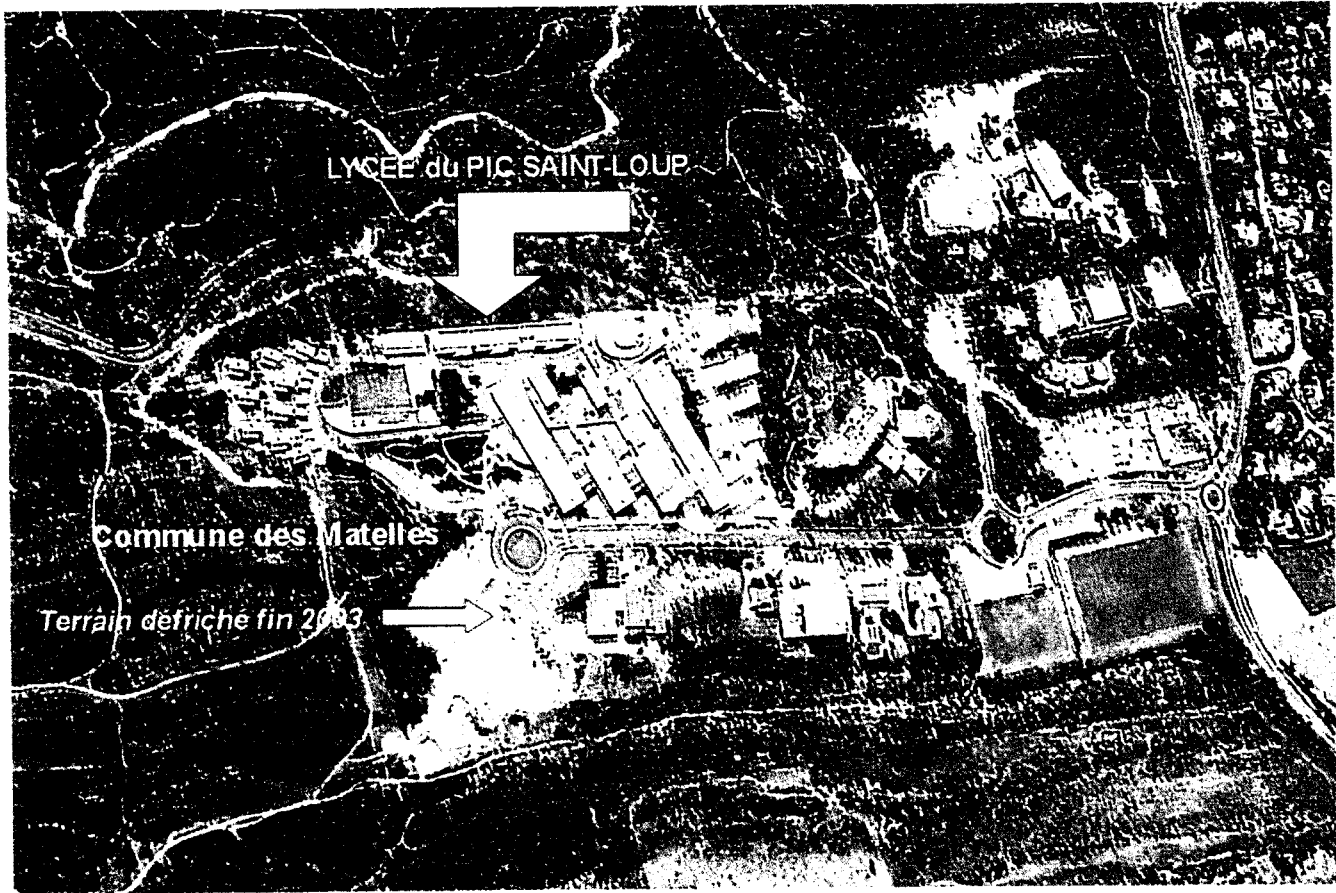
Conclusion : Nous sommes en fin 2007, et je vous demande une nouvelle fois d'inscrire le gymnase en priorité dans le budget communautaire en cours d'élaboration, en même temps d'ailleurs que le terrain de rugby déjà retenu. Je rappelle que ce gymnase figure dans notre dossier d'aménagement du territoire communautaire depuis quatre années : c'est long !

Et c'est d'autant plus incompréhensible que vous êtes témoin des efforts consentis par la Commune de Saint Clément pour le cofinancement des deux Gymnases récemment inaugurés au Collège de Saint Clément de Rivière, dont la construction décidée par le Conseil Général de l'Hérault a été exemplaire et s'est accomplie en moins de trois ans.

C'est pourquoi j'ose espérer, Monsieur le Président, que personne ne saurait empêcher notre Communauté de Communes d'en faire autant...

Avec l'expression de mes sentiments distingués, et de ma sincère considération.


Alphonse CACCIAGUERRA.



LYCEE du PIC SAINT-LOUP

Commune des Matelles

Terrain défriché fin 2003

CONSEIL REGIONAL

Réunion du 28 juillet 2004

RAPPORT DU PRESIDENT

Direction Générale

N° 01.23 CONSTRUCTION DE LYCEES NEUFS - PREMIERE LISTE DE PROGRAMMATION

Nos objectifs en matière de lycées sont de permettre à chaque lycéen de trouver la meilleure orientation et les meilleures conditions d'éducation. Il convient de doter le territoire régional d'établissements de qualité pour répondre à ces enjeux et de les localiser avec l'ambition d'un développement harmonieux des territoires, sans négliger la rénovation et l'équipement des lycées existants.

Le précédent exécutif n'a construit que 7 nouveaux lycées en 18 ans et laissé se dégrader dramatiquement le patrimoine, alors que pendant cette période le Languedoc Roussillon a connu le plus fort taux de croissance des effectifs de lycéens de France.

Nous avons constaté cette situation alarmante et proposons des dispositions d'urgence qui s'imposent en matière de compétence régionale sur le domaine des lycées.

Cette compétence est très délicate à mettre en œuvre tant le retard pris est impressionnant et nous laisse aujourd'hui à gérer un parc immobilier à bout de souffle qui doit par ailleurs accueillir un effectif lycéen qui continue à vivement progresser.

Fidèles à nos engagements de concertation et d'écoute des usagers des services publics, nous avons organisé 30 rencontres publiques dans les villes de la Région sur le thème de « la Région en Chantier »

Cinq de ces réunions étaient conduites dans chacun des Départements autour des thèmes : lycées neufs, travaux de réhabilitation, livres gratuits, apprentissages universitaires.

Elles ont toutes montré l'extraordinaire et impatiente attente de nos concitoyens en matière d'équipements éducatifs.

Les élèves, les parents d'élèves, les personnels techniques et administratifs les enseignants, les chefs d'établissement se sont exprimés.

D'autres équipements neufs viendront compléter cette première liste dès que nous aurons organisé les réponses budgétaires à donner aux défis qui sont à relever en ce qui concerne les quelques 72 programmes de réhabilitation des lycées existants.

Ce sont les impératifs de sécurité et d'adaptation pédagogique qui guideront nos choix quant aux calendriers des différents programmes de réhabilitation.

En ce qui concerne les lycées neufs, et afin de partager au mieux les efforts entrepris par la Région avec les collectivités regroupant les usagers de ces futurs équipements, je vous propose, avant toute décision définitive de lancement des travaux, de demander aux communes d'implantation ou aux structures intercommunales ayant fait connaître leur souhait d'accueillir un nouveau lycée, de s'engager sur :

- la cession de l'assiette foncière des nouveaux lycées à titre gracieux
- l'aménagement urbain dans le voisinage du terrain d'implantation réalisé dans des conditions qui permettront une parfaite desserte du lycée en réseaux d'eaux, d'énergies, et en communications numérisées d'une part mais aussi en voies de desserte routière cyclable et piétonnière et stationnements.

Les collectivités concernées devront s'engager à construire les équipements sportifs indispensables aux lycéens qu'elles pourront par ailleurs utiliser pour satisfaire les demandes émanant des associations participant à l'animation de la vie locale.

Elles devront en outre s'engager à établir avec les Collectivités concernées un plan prévisionnel d'organisation des transports scolaires qui permettra la desserte du nouvel établissement.

Je vous demande d'approuver les décisions ainsi présentées de telle façon à pouvoir lancer au plus vite les études de programmation et les travaux dans les chantiers attendus par les élèves, leurs familles et les enseignants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président
Georges FRÉCHE

MAIRIE
DE
SAINT-CLÉMENT-DE-RIVIÈRE

Téléphone : 04 67 66 66 66

Télécopie : 04 67 66 66 79

Code Postal 34980



Le Maire

à

Monsieur Alain POULET
Président de la Communauté de Communes
du Pic-Saint-Loup
Maison de la Charte
34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

Le **22 SEP. 2004**

N/Réf. : AC/AG

Objet : Extension zone Saint Sauveur.

leur

Monsieur le Président,

Faisant suite à diverses interventions orales et autres conversations au sein du SIVOM d'une part, et de notre Communauté d'autre part, je me permets de vous alerter à nouveau sur l'urgence de poursuivre l'extension de la zone Saint Sauveur.

En effet, cette extension a été votée en son temps, et acceptée par toutes les communes de notre territoire. L'urgence, soulignée à plusieurs reprises par mes soins, d'accueillir le gymnase attenant au lycée du Pic-Saint-Loup, se traduit aujourd'hui par une manifestation de lycéens, justifiée à mes yeux. Il est vrai que cette manifestation est également induite par les difficultés que rencontrent les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement pour obtenir des créneaux supplémentaires à l'UFR STAPS (rond-point de la Lyre), et dans le souci de soutenir leurs camarades du lycée Mermoz, également en grève.

Quoi qu'il en soit, je vous demande de mettre à l'ordre du jour du prochain bureau, et de notre prochaine assemblée, ce dossier essentiel pour notre Communauté.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués

et les meilleurs.

LE MAIRE,



Alphonse CACCIAGUERRA.



Pic Saint Loup
Communauté de communes

Monsieur Le Maire
Mairie
Avenue Bouzenac
34980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Groupe de travail Saint Sauveur

Lundi 12 Juin 2006 à 18h00 - Maison de la Charte - Saint Mathieu de Trévièrs

Objet : Compte rendu de réunion

Etaient présents :

➤ **Elus :**

Alain Poulet (Président de la CCPSL)
Alain Guilbot (Murles)
Alain Barbe (Les Matelles)
Alphonse Cacciaguerra (Saint Clément de Rivière)
Georges Vincent (Saint Gély du Fesc)
Jean Pierre Mollet (Teyran)

➤ **Intervenant extérieur :**

Mohand Guergouz (Directeur d'Amex)

➤ **Administratifs :**

David Tournier (DGS de la CCPSL)
Didier Leclerc (DG adjoint de la CCPSL)
Vincent Daudé (Service Animation) ; Rédacteur du CR

SAINT CLEMENT DE RIVIERE			
MAI		DPS	
JUN		AN	
JUL	26 JUL. 2006	INFO	
AUG		CLASS	
SEP		ANI	
OCT		FIN	
NOV		TECH	
DEC			

Ordre du Jour :

- Centre aquatique : Présentation par la société Amex de scénarii recadrés financièrement (Voir document ci-joint) ;
- Point d'avancement sur les autres projets de la zone :
 - Equipements projetés (gymnase, vestiaire terrain de rugby...) ;
 - Centre UCPA ; *moins prioritaire que le gymnase !!!*
 - Extension de la zone (Les Matelles, Saint Gély du Fesc) ;
- Questions d'actualités.

1. Centre Aquatique

En préambule, Alain Poulet évoque l'ordre du jour de cette réunion et insiste sur la nécessité d'arrêter un scénario concernant le futur équipement aquatique. Puis il transmet la parole à David Tournier qui présente Mohand Guergouz (Directeur d'Amex). Celui-ci réalise un bref rappel de l'étude qui a été conduite jusqu'à présent par Lionel Jayme (chargé d'étude) :

- Phase 1 : Analyse du territoire et de la demande
- Phase 2 : Scénarii d'aménagement

La phase 1 a été validée en Bureau et en Conseil Communautaire au mois de décembre 2005, par contre la phase 2 ne l'a pas été car les scénarii proposés par Amex ont été jugés trop onéreux par rapport aux capacités financières de la CCPSL. C'est pourquoi la CCPSL a réclamé des scénarii complémentaires correspondant mieux à ses ressources financières qui ont été estimées à 5 000 000 € TTC dans le Projet Territoire.

Puis Alain Guilbot précise que de nouveaux éléments sur les possibilités de financement sont à prendre en compte. En effet le Conseil Général de l'Hérault (CG34) a choisi de développer un programme de soutien aux équipements aquatiques en finançant 2 à 3 équipements par an. Le taux de financement étant de 25 à 30 % sur la construction du bâti.

Puis lors d'une rencontre avec Mr Sadourny (Conseil Régional), il a été souligné que le Conseil Régional pouvait intervenir à hauteur de 30 % si les besoins du lycée Jean Jaurès étaient pris en compte.

Les subventions pourraient donc atteindre 55 à 60 % ce qui pourrait permettre de choisir un scénario plus ambitieux. Alphonse Cacciaguerra souhaite connaître les paramètres précis d'attribution de ces subventions ? Alain Guilbot répond que cet équipement devra répondre aux besoins des scolaires (collèges et lycée) pour que notre dossier soit validé.

Ensuite Mohand Guergouz reprend la parole pour souligner la priorité des élus de la CCPSL (questionnaire) qui est celle de répondre à la demande des scolaires de son territoire (Ecoles primaires, collèges, lycée). La réglementation concernant ce type de structure est de 4 m² par enfants ce qui induit un équipement ayant un plan d'eau de 415 m². Une surface inférieure ne répondrait que partiellement aux besoins de la CCPSL.

Puis il fait une description sommaire des derniers scénarii proposés par Amex :

Scénario 4 :

La capacité totale du plan d'eau est de 362,5 m². La clientèle visée serait sportive, scolaire, associative et celle de la petite enfance. Ce scénario répond exactement à la somme prévue (5 000 000 €) par le Projet Territoire, par contre il ne contient pas d'élément de loisir pouvant répondre à la clientèle familiale qui entrainera nécessairement une perte d'entrée potentielle.

Scénario 5 :

La capacité totale du plan d'eau serait de 437,5m². La clientèle visée serait sportive, scolaire, associative et celle de la petite enfance. Ce scénario dépasse légèrement la somme prévue par le Projet Territoire (5 500 000 €) mais la création d'un bassin éducatif de 125 m² permet d'élargir la clientèle visée mais comme le précédent il ne contient pas d'élément de loisir.

Scénario 6 :

La capacité totale du plan d'eau serait de 482,5 m². Ce scénario répond à la même clientèle que les précédents par contre il englobe la dimension loisir qui est nécessairement un avantage puisque cela permettrait d'optimiser les recettes.

Après avoir débattu sur les qualités et les défauts de ces 3 nouveaux scénarios, le groupe Saint Sauveur a choisi le scénario 6. Plusieurs facteurs ont permis d'effectuer ce choix : tout d'abord, la CCPSL ne pensait pas obtenir un taux de subventionnement aussi important (55 à 60 %) ce qui permet de sélectionner un scénario à 6 700 000 €. Puis la différence entre les coûts d'exploitations des différents scénarii n'est pas insurmontable financièrement (environ 40 000 € entre le scénario 4 et le 6).

2. Point d'avancement sur les autres projets de la zone :

2.1 Equipements projetés (gymnase, vestiaire terrain de rugby...)

Dans un premier temps, Alain Guilbot évoque le taux de subventionnement qui sera de 50 % non plafonnée pour la réalisation du gymnase. Le Conseil Régional réalise un effort important et inhabituel pour ce type d'équipement car le Lycée Jean Jaurès est sous-équipé en matière d'installations sportives... *depuis 2004 !*

Lors de cette réunion, il a été évoqué de construire le gymnase à côté du complexe aquatique ce qui permettrait de mutualiser certains équipements (chauffage, vestiaires...). Mohand Guergouz insiste sur le fait de valider ce schéma rapidement et ainsi pouvoir démarcher les différents intervenants.

David Tournier évoque la possibilité de solliciter un cabinet d'urbanisme pour mettre en cohérence l'ensemble des projets envisageables sur la parcelle des Matelles (piscine, gymnase, parking équipements voire lycée, desserte extension de la zone sur St Gely,...))))

Concernant la construction de nouveaux vestiaires pour le terrain de rugby, il est convenu de reprendre le dossier initial en y ajoutant des données supplémentaires, notamment en prenant en compte les besoins du lycée et du collège. A l'issue de cette remise en forme le dossier sera transmis aux services compétents du CG et du CR pour demande de financement.

2.2 Centre UCPA

Cette question sera abordée de manière plus précise lors d'une réunion qui aura lieu à l'UCPA le 28 juin à 15h00. Les responsables présenteront un projet dans lequel seront incluses les évolutions qu'ils proposent pour permettre au centre de retrouver un certain dynamisme.